



**PRÉFET
DES ÎLES WALLIS
ET FUTUNA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE MARCHÉ

N° 2025-T-PA-22-TP

I. Pouvoir adjudicateur

I.1 Nom et adresse

TERRITOIRE – Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna
BP 16 – HAVELU - 98600 UVEA

I.2 Obtention du dossier

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement en accès direct à l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.gouv.fr>

I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Le point de contact susmentionné

II. Objet de la consultation

II.1 Étendue du marché

Le présent marché concerne la fourniture d'un container station carburant pour l'antenne du service des travaux publics à de Futuna.

II.2 Type de marché

Marché public de fournitures.

II.3 Lieu de livraison : Antenne du service des travaux publics à Futuna – 98620 SIGAVE

II.4 Critères d'attribution

- Prix : 60 points
- Valeur technique : 30 points
- Délai de livraison : 10 points

II.5 Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées.

II.6 Modalités essentielles de financement et de paiement : Les prestations seront financées par le FEI 2024.

III. PROCÉDURE

III.1 Type de procédure

Le présent marché est passé en procédure adaptée conformément aux dispositions de l'arrêté n°2022-48 approuvant et rendant exécutoire la délibération n°15/AT/2022 du 13 janvier 2022.

III.2 Date limite de dépôt des offres : **29 SEPTEMBRES 2025 à 11h30 (heure de Wallis)**

- Par transmission sous forme dématérialisée :

La transmission électronique des plis se fera **uniquement** sur le profil acheteur de l'Administration Supérieure sur la plateforme (PLACE) à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur. La transmission des plis sur un support physique électronique tels que CD-ROM, DVD-ROM, clé USB, Courriel ou tout autre support matériel n'est pas autorisée.

Les pièces de la candidature et celles l'offre, doivent être transmises en seule fois, lors d'un seul et même envoi. Elles feront l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique transmis par la plateforme de dématérialisation.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Aussi, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'un second dépôt par un même signataire (même identifiant) se substituera au premier : il y a donc lieu d'adresser une nouvelle offre complète et non un additif.

Les candidats peuvent adresser à l'acheteur une copie de sauvegarde des documents transmis par voie électronique dans les conditions fixées par un arrêté du ministre chargé de l'économie sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue à l'acheteur dans le délai prescrit pour le dépôt, selon le cas, des candidatures ou des offres. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « *copie de sauvegarde* ».

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Les plis dont le téléchargement serait effectué après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenus et feront l'objet d'un archivage.

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement.

III.3 Délais de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

III. Renseignements complémentaires

III.1 Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie
BP Q3 – 98851 NOUMEA CEDEX
Tel. 00 687 25 06 30 - Courriel : greffe.ta-noumea@juradm.fr

IV. Date d'envoi du présent avis : 02 septembre 2025